

Réunion du Mardi 14 Novembre 2017
2017/013

Vu l'Arrêté Préfectoral, en date du 8 novembre 2016, portant approbation des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Caulnes-La Hutte-Quélaron, abrogé et remplacé par les dispositions prises par l'Arrêté Préfectoral du 20 septembre 2017, actant la transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte.

Vu que le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction en eau potable de Caulnes – La Hutte – Quélaron par délibération du 20 octobre 2017, a donné son accord pour l'adhésion de la nouvelle collectivité, la commune de Sévignac à compter du 1er janvier 2018.

Vu qu'avant de procéder à une modification des statuts, intégrant cette nouvelle collectivité, les collectivités membres du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Caulnes – La Hutte – Quélaron doivent délibérer sur cette demande d'adhésion (article L5211-18 du code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **d'accepter** l'adhésion de la Commune de Sévignac au Syndicat Mixte d'adduction en eau potable de Caulnes – La Hutte – Quélaron avec date d'effet à compter du 01.01.2018.

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-03 **Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement soumise à autorisation : Demande présentée par la SAS PARC EOLIEN BITERNE SUD**

M. le Maire :

- présente la demande de la SAS PARC EOLIEN BITERNE SUD dont le siège social est situé rue du Pré Long – ZAC Val d'Orson à Vern-Sur Seiche, soumise à autorisation unique, en vue de créer et d'exploiter un parc éolien sur les communes de Broons au lieu-dit « Lessart » et Yvignac la Tour au lieu-dit « La Noë Maillard » (chaque conseiller a été destinataire du dossier par courriel).
- Donne lecture du courrier d'observations de l'enquête qu'il a reçu de M. Jean-Luc BOISSEL, Maire d'Yvignac.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré :

- donne un avis favorable concernant la création et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Broons au lieu-dit « Lessart » et Yvignac la Tour au lieu-dit « La Noë Maillard », tout en regrettant l'absence d'un schéma global au niveau de Dinan Agglomération concernant la production d'énergie éolienne.
- valident les remarques émises par M. Jean-Luc BOISSEL, Maire d'Yvignac à savoir :
 - qu'une solution soit trouvée pour indemniser les riverains, surtout ceux qui n'accueillent pas de machines sur leurs terrains.
 - Que les collectivités territoriales hormis quelques menus impôts (taxe foncière et Ifer ...) en comparaison du chiffre d'affaire généré n'ont que peu de compensations financières eu égard aux inconvénients.
 - qu'une prise de participation des diverses collectivités locales soit étudiée.

Réunion du Mardi 14 Novembre 2017
2017/013

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-04 **Objet : Adhésion Association BRUDED**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 19 octobre 2017, le conseil a décidé d'adhérer à compter du 01 Novembre 2017, à l'association BRUDED jusque la fin du mandat.

Il propose de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, en avoir débattu et délibéré désigne :

- M. Christian GICQUEL, 3^{ème} adjoint, représentant titulaire
- M. Amans GAUSSEL, conseiller municipal, représentant suppléant.

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-05 **Objet : Etude Effacement Réseaux
BT/EP/TEL**

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

- les diverses décisions prises concernant l'aménagement de la place de l'église.
- Qu'en 2014, une estimation concernant l'effacement des réseaux dans le bourg avait été demandée au SDE et fait part des montants.

Il propose de solliciter de nouveau le Syndicat pour actualiser l'étude.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu :

- Donne son accord pour demander au Syndicat Départemental d'Electricité une nouvelle étude concernant l'effacement des réseaux BT/EP/TEL (basse tension, éclairage public et téléphone) dans le bourg.

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-06 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg
Aménagement de la place de l'église * Rénovation bâtiment accès PMR dit
« Le Petit Presbytère »**

M. le Maire rappelle :

- les dispositions prises concernant la redynamisation du centre bourg (Rénovation d'un bâtiment accès PMR dit « Le Petit Presbytère » et l'aménagement de la place de l'église).
- Que par délibération en date du 18 juillet, il a été confié à l'entreprise CLEMENT :
 - Le terrassement de la place de l'église, le réseau eaux usées des toilettes publiques.
 - le raccordement à l'assainissement du bâtiment communal dit « Le Petit Presbytère » et par la suite les 3 logements du bâtiment dit « Le Presbytère » et le WC public PMR qui sera construit sur la place de l'église.

Il signale qu'une erreur matérielle a été commise (montants erronés) dans la répartition et l'imputation des dépenses.

Il propose les modifications suivantes :

- Rénovation bâtiment communal « Petit Presbytère », travaux assainissement pour un montant de 4 000€ HT à imputer à l'opération 193 « Redynamisation du Centre Bourg – Aménagement d'un bâtiment communal » compte 2313.

Réunion du Mardi 14 Novembre 2017
2017/013

- Aménagement de la place de l'église – Modification des espaces verts pour un montant de 17 742 €HT à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de la place de l'église » compte 2313.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Valide les modifications énoncées ci-dessus à savoir :
 - Rénovation bâtiment communal « Petit Presbytère », travaux assainissement pour un montant de 4 000€ HT à imputer à l'opération 193 « Redynamisation du Centre Bourg – Aménagement d'un bâtiment communal » compte 2313.
 - Aménagement de la place de l'église – Modification des espaces verts pour un montant de 17 742 € HT à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de la place de l'église » compte 2313.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents et rendre toutes les décisions permettant de mettre en œuvre cette décision.

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-07 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg**
Aménagement de la place de l'église * Rénovation bâtiment accès PMR dit
« Le Petit Presbytère »

M. le Maire rappelle les dispositions prises avec les plans de financement dans la délibération en date du 27 juin 2017 Intitulée « Redynamisation du Centre Bourg – Appel à candidatures « Dynamisme des Bourgs Ruraux » Candidature au cycle opérationnel :

Phase 1 : Aménagement de la place de l'église, rénovation d'un bâtiment communal en granit (accès PMR) et début d'un parcours de découverte du granit breton.

Phase 2 : Aménagement de voirie et du carrefour central du bourg, complément de l'aménagement de la place de l'église (projet granit).

Phase 3 : Aménagement de la zone du commerce, création d'un commerce de proximité (boulangerie) et rénovation/ acquisition d'habitations adjacentes (commerce, logement...).

Au 14 novembre 2017, il fait part des financements accordés pour l'ensemble de l'opération, à savoir :

| | |
|---|-------------|
| Région Bretagne « Appel à candidatures » | 176 718.00€ |
| Etat « Contrat de Ruralité » | 54 000.00€ |
| Conseil Départemental « Contrats de Territoires » | 42 806.00€ |
| Dinan Agglomération « Fonds de concours » | 20 000.00€ |
| ONAC « Déplacement du monument aux morts » | 1 600.00€ |

Il propose de répartir les financements comme suit pour la Phase 1.

| Phase 1 : Fiche 1 : Aménagement de la place de l'église et début d'un parcours de découverte des granits bretons | | | |
|---|------------|-------------------------|------------|
| Dépenses H.T | | Recettes | |
| Aménager et sécuriser le centre bourg | 20 000.00€ | Région Bretagne | 12 000.00€ |
| Attractivité de la place | 31 000.00€ | Etat (contrat ruralité) | 21 000.00€ |
| | | Dinan Agglomération | |

Réunion du Mardi 14 Novembre 2017
2017/013

| | | | |
|---|--------------------|---|--|
| Parcours/expo granit | 5 000.00€ | (Fonds de Concours) ONAC(anciens combattants) Commune | 10 000.00€ 1 600.00€ 11 400.00€ |
| Total | 56 000.00€ | | 56 000.00€ |
| Phase 1 : Fiche 2 : Rénovation d'un bâtiment en granit en habitation accessible au PMR | | | |
| Dépenses H.T | | Recettes | |
| Travaux | 122 904.78€ | Etat (contrat de ruralité) Conseil Départemental 22(Contrat,de Territoire) Dinan Agglomération (Fonds de concours) Commune | 33 000.00€ 42 806.00€ 10 000.00€ 37 098.78€ |
| Total | 122 904.78€ | Total | 122 904.78€ |

Calendrier prévisionnel des travaux

- Aménagement de la place de l'église et début d'un parcours de découverte des granits bretons.
 - Juillet 2017 à Avril 2018 – 10 mois
- Rénovation d'un bâtiment en granit en habitation accessible PMR
 - Mai 2017 à Avril 2018 – 12 mois

Quant aux phases 2 et 3, elles feront l'objet d'un nouveau plan de financement ces prochains mois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Valide :

- la proposition ci-dessus de M. Le Maire concernant le plan de financement de la phase 1.
- le calendrier prévisionnel des travaux.
- que pour les phases 2 et 3 feront l'objet d'un nouveau plan de financement ces prochains mois.

- Donne pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-08 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg**
Aménagement de la place de l'église

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant ce dossier.

Il signale que les travaux de terrassement sont en cours et propose un complément d'aménagement, à savoir, le sciage de nouveaux enrobés pour la délimitation des espaces verts créés, le talutage des espaces verts existants, l'apport de terre

Réunion du Mardi 14 Novembre 2017
2017/013

végétale complémentaire, l'arrachage et le rebouchage du parterre devant l'église et la remise en état de la voirie.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité:

- Donne son accord pour faire réaliser les travaux complémentaires proposés par M. le Maire.
- Valide le devis n° 2929 d'un montant HT de 5 185.10 € HT de l'entreprise Clément TP de Mégrit.
- Décide :
 - D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de la place de l'église ».
 - De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-09 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg**
Aménagement de la place de l'église * Monument aux Morts - Fourniture de dallage et pose

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant ce dossier entre autre, le déplacement du monument aux morts en l'agrémentant avec du dallage au sol en Granit de Languédias.

Il fait part des devis de fournitures de dallage et de pose qu'il a en sa possession.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré décide :

- ✓ De confier :
 - A l'entreprise Bretagne Granits, La Pyrie à Le Hinglé, la fourniture des pavés en granit beige de Languédias pour un montant HT de 3 094.40€,
 - A la SARL BTP de Plérin la pose des pavés et des dalles, pour un montant de 3 386.80 € HT .
- ✓ D'inscrire cette dépense en investissement à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de la place de l'église ».
- ✓ De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-10 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg**
Aménagement de la place de l'église * Plantations – Copeaux – Terreaux

M. le Maire rappelle les dispositions prises concernant ce dossier entre autres, la création d'espaces verts et de parterres.

Il fait part des devis de fournitures de plants vivaces et de copeaux qu'il a en sa possession.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré décide :

- ✓ De confier :
 - A La Pépinière de Trélat » (M. Maurice CAMBIER) la fourniture de plants (mur à l'arrière du monument aux morts) pour un montant de 805.50€ TTC conformément au devis n° 72 du 12 novembre 2017.

Réunion du Mardi 14 Novembre 2017
2017/013

- A la pépinière Yves BONENFANT de Plumaugat la fourniture de plants (le long de la rampe d'accès PMR de l'église) pour un montant de 779€ TTC conformément au devis du 12 Novembre 2017.
- A la SARL Adrien ROBERT ENVIRONNEMENT de Trévron, la fourniture de copeaux pour un montant de 1 250 € HT conformément au devis n° DC3797 du 08 novembre 2017.
- ✓ Valide la facture n° 01701549 de fourniture de terreaux pour les parterres d'un montant de 609.98€ HT des 4 Vaux Jardin de Corseul.
- ✓ D'inscrire ces dépenses en investissement à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de la place de l'église ».
- ✓ De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-11 **Objet : Redynamisation du Centre Bourg-
Aménagement de la place de l'église Rénovation du mur d'enceinte du Presbytère**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 19 septembre 2017, il a été décidé :

- de confier à la SCIC ECLIS, la suite des travaux de rejointoiement du mur d'enceinte du presbytère avec une reprise de tête dans le cadre des « chantiers école ».
- De prendre en charge la fourniture de sable, la gestion des déchets et gravats etc.

Il présente les factures de fourniture de sable et propose qu'elles soient payées en investissement au même titre que les travaux effectués par la SCIC ECLIS.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

Donne :

- ✓ Son accord pour que les deux factures des Sablières des Bois-Hus de Quévert l'une d'un montant de 210.91€ et l'autre d'un montant de 80.56€ soient payées en investissement à l'opération 201 « Redynamisation du centre bourg – Aménagement de la place de l'église ».
- ✓ Pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-02 **Objet : Dinan Agglomération – adoption du
rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 9 octobre 2017 a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2017. Ce même rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 23 octobre 2017.

Il précise que le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour adopter :

- Le rapport de la CLECT du 9 octobre 2017;
- Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2017 qui s'élève à 48 085.52 € ;
- Le reversement du FPIC au titre de l'année 2017 pour un montant de 11 092 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance du rapport de la CLECT du 9 octobre, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

Adopte :

- Le rapport de la CLECT du 9 octobre 2017.

Réunion du Mardi 14 Novembre 2017
2017/013

Valide :

- Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2017 qui s'élève à **48 085.52 €** ;
- Le reversement du FPIC au titre de l'année 2017 pour un montant de **11 092 €**.

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-13 **Objet : Conseil en Energie Partagé entre la Commune et Dinan Agglomération**

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique reconnaît un rôle à part entière aux collectivités et à leurs groupements dans la définition de stratégies de la maîtrise de la demande énergétique.

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, Dinan Agglomération a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂)

Pour les aider à relever ce défi énergétique, Dinan Agglomération a mis en place un service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP). Ce service permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Ce service comprend :

- La réalisation du bilan énergétique du patrimoine communal sur les trois dernières années
- Le suivi énergétique annuel personnalisé de la commune
- L'accompagnement de la commune sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie
- La mise en place d'actions d'information et de sensibilisation auprès des élus et des équipes techniques et la mise en réseau des élus du territoire pour créer une dynamique d'échanges des bonnes pratiques
- La restitution des résultats auprès de la commune.

Les conditions d'adhésion, exposées dans la convention, sont notamment :

- L'engagement de la Collectivité sur 3 ans minimum
- Une cotisation annuelle pour l'adhésion de 0.42 € / habitant /an

Vu la délibération N° CA-2017-192 du 22 mai 2017 du conseil communautaire de DINAN AGGLOMERATION fixant les modalités d'adhésion pour les communes membres de moins de 10 000 habitants au dispositif de Conseil en Energie Partagé

Le conseil municipal après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'adhésion de la Commune de Languédias au service de « Conseil en Energie Partagé »
- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention d'adhésion correspondante entre la Commune et Dinan Agglomération.
- ✓ **DE S'ACQUITTER** de la cotisation annuelle.
- ✓ **DE DESIGNER :**
 - M. Jean-Yves NEDELLEC et M. Christian GICQUEL comme élus « référents CEP »
 - M. Alain VIOT, agent technique en charge du dossier
 - Un agent administratif pour la récupération des données (factures, contrats de maintenance, ...).

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-14 **Objet : Acquisitions Extincteurs – Réfrigérateur**

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Yves NEDELLEC, 1^{er} adjoint qui signale qu'il est nécessaire de procéder au remplacement :

- ✓ De certains extincteurs qui ont plus de 10 ans
- ✓ Du réfrigérateur de la cantine scolaire (il précise que la cantinière l'a informé en début d'après-midi que l'appareil ne fonctionnait plus).

Réunion du Mardi 14 Novembre 2017
2017/013

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et celui de M. NEDELLEC, après avoir pris connaissance de tous les éléments, en avoir débattu et délibéré :

- Donne un avis favorable concernant :
 - Le renouvellement des extincteurs, valide le devis Réf : 0-9154616 du 07 novembre 2017 d'un montant de 502.90€HT de la Société SICLI Bretagne de Cesson-Sévigné.
 - l'acquisition d'un nouveau réfrigérateur pour le restaurant scolaire.
- Charge M. NEDELLEC de contacter différents fournisseurs pour le réfrigérateur et de le choisir.
- Fixe le budget maximal à 1000€HT (pour le réfrigérateur)..
- Décide :
 - Que ces dépenses seront imputées en investissement à l'opération 187 « Acquisitions de Matériels » compte 2158.
 - D'effectuer les virements de crédits suivants :
 - Opération 194 « Accessibilité ERP-IOP » compte 2313 – 2000€
 - Opération 187 « Acquisitions Matériels » compte 2158 + 2000€

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-15 Objet : **Exposition Sculptures « Le Chant de la Pierre »**

M. le Maire rappelle :

- ✓ que la fille de Jean-Yves Menez, Sculpteur, possède 6 ou 7 sculptures d'extérieures « pédagogiques », représentant l'exposition « *Le Chant de la Pierre* » actuellement en exposition à Bazouges sous Hédé.
- ✓ Que la commune peut les avoir en exposition jusqu'à l'inauguration des travaux réalisés dans le cadre de la Redynamisation du centre bourg.
- ✓ Que suite à la réunion du 19 octobre au cours de laquelle ce sujet a été évoqué, M. Christian GICQUEL, 3^{ème} adjoint a fait estimer le coût du transport qui s'élève à 600€ HT.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, de M. Christian GICQUEL :

- ✓ Emet un avis favorable pour recevoir pour une période d'un an renouvelable l'exposition des sculptures « *Le Chant de la Pierre* ».
- ✓ Valide :
 - la proposition de transport en date du 13 novembre 2017 de la Société TRANS. GB de Vildé Guigalan.
 - La nécessité de souscrire une assurance avec toutes les garanties nécessaires à la mise en place de cette exposition.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour :
 - valider l'avenant au contrat d'assurances conformément à la délégation consentie au maire par délibération en date du 19 avril 2014 (article L2122-22 du code général des Collectivités Territoriales).
 - Prendre toutes les décisions et signer tous les documents (contrat assurances, devis etc.) nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse abordée,

La séance est levée à 22 h 15.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jérémy DAUPHIN

**Réunion du Mardi 14 Novembre 2017
2017/013**

Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-01 Objet : **Taxe d'Aménagement Communal**

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-02 Objet : **Adhésion de la commune de Sévignac au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Caulnes-La Hutte-Quélaron**

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-03 Objet : **Installations classées pour la protection de l'environnement soumise à autorisation : Demande présentée par la SAS PARC EOLIEN BITERNE SUD**

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-04 Objet : **Adhésion Association BRUDED**

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-05 Objet : **Etude Effacement Réseaux BT/EP/TEL**

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-06 Objet : **Redynamisation du Centre Bourg**

Aménagement de la place de l'église * Rénovation bâtiment accès PMR dit « Le Petit Presbytère »

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-07 Objet : **Redynamisation du Centre Bourg**

Aménagement de la place de l'église * Rénovation bâtiment accès PMR dit « Le Petit Presbytère »

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-08 Objet : **Redynamisation du Centre Bourg**

Aménagement de la place de l'église

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-09 Objet : **Redynamisation du Centre Bourg**

Aménagement de la place de l'église * Monument aux Morts - Fourniture de dallage et pose

*Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-10*Objet : **Redynamisation du Centre Bourg**

Aménagement de la place de l'église * Plantations – Copeaux – Terreaux

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-11 Objet : **Redynamisation du Centre Bourg- Aménagement de**

la place de l'église Rénovation du mur d'enceinte du Presbytère

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-02 Objet : **Dinan Agglomération – adoption du rapport de la**

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

*Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-13*Objet : **Conseil en Energie Partagé entre la Commune et Dinan Agglomération**

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-14 Objet : **Acquisitions Extincteurs – Réfrigérateur**

Séance du 14 Novembre 2017 n° 2017-13-15 Objet : **Exposition Sculptures « Le Chant de la Pierre »**

Questions diverses : Aucune question diverse n'est abordée.

SIGNATURES

| | | | |
|--|--|--|-----------------------|
| Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint | Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe | Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint | Anne JEHANNO |
| Marina DEROUILLAC | Jérôme THOMAS | Hélène DANIEL | Kerry SHEPPARD |
| Amand GAUSSEL | | | |